

victime d un accident de la route

Par rusti730, le 19/02/2019 à 14:51

Madame, Monsieur

Le 17 septembre 2018 j ai eu un accident de la route.J etais en moto et une voiture qui ne m a pas vu m a coupee la route.

Sur le PV de gendarmerie le conducteur de la voiture declare qu il etait dans ces reves et reconnait tout les tords et s en escuse.

Aucun des 2 conducteur n avait consomme de l alcool ni des stupefiants

Malgre tout j ai porte plainte contre le conducteur de la voiture.

Dans l accident j ai eu une fracture ouverte du femur et une autre au genou

Après 5 jours a l hopital et 60 jours au centre de reeducation je suis rentre chez moi

Cinq mois apres cet accident j ai toujours de grosses douleurs dans la jambe et j utilise toujours des bequilles pour me deplacer sur les longs parcours.

J ai revu le chirurgien le 18 fevrier 2019 .Après la radio il m a dit que la cale oseuse debute et comme je suis electricien il m a mis en arret maladie jusqu a la prochaine visite dans trois mois.

Jusqu a maintenant mon assurance moto est plutot efficace est reactive.

La personne qui m a coupee la route est dans la meme compagnie d assurance.

Mes pertes de salaire me sont entierement remboursees dans les 48 heures sur presentation de mes bulletins de salaires.

Mes frais de transport en vsl pour aller au kine me sont aussi remboursees rapidement

A ce jour cet accident n a entraine aucune perte de revenu et depenses suplementaires.

Par contre une nouvelle etape qui semble importante meme si la consolidation ne sera pas definive est la visite chez un medecin expert que l assurance a designe debut avril .

Devant l incertitude actuelle de l evolution de mon handicap cause par l accident et les avis que j ai lu sur les expertises medicales realisees a l amiable par les assurances je me demande si je dois me faire assister par un avocat et eventuellement un medecin expert ou si je peux attendre l expertise suivante sachant que je n aurais pas la consolidation a cette date

De plus si je veux qu un medecin expert m accompagne la date de cette premiere expertise devra etre repoussee de plusieurs mois face a la difficulte a un trouver un medecin

Par contre si je vais seul a l expertise mon interet est peut etre de faire une lettre avec toute les consequences de mes blessures ont entrainees depuis l accident ?

Ceci afin que lors de l expertise finale de consolidation ou je me ferais sans doute accompagner d un avocat j obtienne le maximum de ce qui m est du

Dans l attente de conseils de votre part

Cordialement

Par **pragma**, le **19/02/2019** à **18:24**

Bonjour

Une lettre ou un rapport médicale, mais n'oubliez pas une seule pièce de votre dossier, autres comptes rendus, radios etc...

Par **Chaber**, le **19/02/2019** à **19:13**

bonjour

une lettre non certificats médicaux , radios oui

[quote]

Ceci afin que lors de l'expertise finale de consolidation ou je me ferais sans doute accompagner d'un avocat j'obtienne le maximum de ce qui m'est dû

[/quote]

A la consolidation ok pour se faire assister d'un médecin expert et non un avocat

l'avocat peut être important pour chiffrer **tous** vos préjudices. Les assureurs ont la fâcheuse habitude de proposer une fourchette basse.

Sans responsabilité aucune vous bénéficiez de la loi Badinter